

30 janvier 2004
Français
Original: anglais

Commission de la condition de la femme

Quarante-huitième session

1er-12 mars 2004

Point 3 c) de l'ordre du jour provisoire*

**Suivi de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes
et de la session extraordinaire de l'Assemblée générale
intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes,
développement et paix pour le XXIe siècle » :
réalisation des objectifs stratégiques et
mesures à prendre dans les domaines critiques
et nouvelles mesures et initiatives**

Guide de discussion pour la table ronde de haut niveau organisée par la Commission de la condition de la femme

Note du Bureau de la Commission**

I. Questions d'organisation et déroulement des débats

A. Aperçu général

1. À sa quarante-sixième session, en 2002, la Commission de la condition de la femme a décidé de prévoir, à partir de sa quarante-septième session, en 2003, l'organisation de tables rondes de haut niveau (décision 46/101). Elle a autorisé le Bureau à arrêter, après consultation avec tous les États intéressés par l'intermédiaire des représentants des groupes régionaux, le nombre de ces tables rondes, le moment auquel elles se réuniraient et le thème dont elles débattraient. La première table ronde de haut niveau s'est tenue à la Commission le 4 mars 2003.

2. À la suite de consultations avec les groupes régionaux, le Bureau de la Commission a tenu, le 13 janvier 2004, une réunion de consultation avec tous les États Membres intéressés, afin d'étudier l'organisation d'une table ronde de haut niveau à sa quarante-huitième session. À l'issue de ces consultations, le thème suivant a été retenu : « Lacunes et difficultés dans l'appréciation des progrès

* E/CN.6/2004/1.

** La soumission du guide de discussion qui doit servir de cadre à la table ronde de haut niveau organisée par la Commission de la condition de la femme a été retardée dans l'attente des résultats des consultations officieuses de la Commission.



accomplis, au regard de l'examen et de l'évaluation de la mise en oeuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale par la Commission de la condition de la femme lors de sa quarante-neuvième session en 2005 ». En consultation avec tous les États Membres intéressés, le Bureau a décidé de collaborer à l'organisation de la table ronde avec la Commission de statistique, qui tiendra sa trente-cinquième session du 2 au 5 mars 2004.

3. En consultation avec tous les États Membres intéressés, le Bureau a aussi décidé d'autoriser les représentants de haut niveau d'organismes des Nations Unies et des organisations non gouvernementales (ONG) invités, à participer au dialogue interactif pendant une partie de la table ronde.

4. Le présent guide de discussion fournit un cadre général de la table ronde de haut niveau et donne des informations sur son déroulement. Il présente aussi les différentes questions à débattre en rapport avec le thème retenu.

B. Objectif de la table ronde de haut niveau

5. Comme énoncé dans la décision 46/101 de la Commission, la table ronde de haut niveau a pour objectif de multiplier les occasions d'échanger des données d'expérience nationales lors de la session annuelle, en particulier concernant la mise en oeuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, ainsi que des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale, et de renforcer ses méthodes de travail.

6. Conformément à la résolution 57/270 B de l'Assemblée générale, la table ronde de haut niveau permettra de faire connaître les pratiques optimales et les enseignements tirés de l'expérience, de recenser les difficultés et les obstacles rencontrés dans l'application de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing ainsi que les défis et les problèmes nouveaux.

C. Thème

7. La table ronde de haut niveau qui se tiendra pendant la quarante-huitième session de la Commission de la condition de la femme a pour thèmes les « Lacunes et difficultés dans l'appréciation des progrès accomplis, au regard de l'examen et de l'évaluation de la mise en oeuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des tests issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale par la Commission de la condition de la femme lors de sa quarante-neuvième session en 2005 ». Ces 10 dernières années, des progrès sensibles ont été réalisés dans la mise au point de politiques aux échelons mondial et national, grâce aux travaux de la Commission, toujours davantage axés sur l'application, à l'échelon national, des politiques et des recommandations à l'échelon mondial. La capacité de mesurer les progrès accomplis, au moyen de statistiques et d'indicateurs, est donc déterminante. La table ronde de haut niveau portera sur les lacunes et les difficultés rencontrées du point de vue tant de l'établissement que de l'utilisation de statistiques pour mesurer les progrès accomplis dans la mise en oeuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et s'attachera à promouvoir une plus grande interaction entre les utilisateurs et les producteurs de statistiques.

D. Participants

8. La table ronde de haut niveau sera l'occasion d'un dialogue interactif entre les représentants de haut niveau des pays qui participeront à la quarante-huitième session de la Commission de la condition de la femme. Étant donné le thème choisi, des représentants de haut niveau à la Commission de statistique seront aussi invités à participer au dialogue. La table ronde sera également ouverte aux autres membres de la Commission et aux observateurs. En outre, un certain nombre de hauts fonctionnaires des organismes des Nations Unies et de représentants d'ONG dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social ont été invités à participer à une partie du dialogue. D'autres représentants des organismes des Nations Unies et d'ONG dotées du statut consultatif auprès du Conseil auront la possibilité d'assister aux débats.

E. Déroulement des débats

9. Dans le cadre de la collaboration avec la Commission de statistique, la table ronde de haut niveau sera présidée conjointement par le Président de la Commission de la condition de la femme et le Vice-Président de la Commission de statistique, qui animeront les débats avec dynamisme, de manière à en préserver le caractère interactif et à éviter les répétitions.

10. Les débats se dérouleront sous la forme d'un échange libre des données d'expérience, d'enseignements tirés de l'expérience, et de bonnes pratiques, portant sur les lacunes et les difficultés à l'échelon national. Les participants seront invités à faire de brèves observations, à poser des questions et à répondre aux précédents orateurs, au lieu de se contenter de lire une déclaration rédigée à l'avance. Plus les interventions seront courtes, plus les participants auront la possibilité d'intervenir souvent.

11. Le premier volet de la table ronde de haut niveau sera consacré à un dialogue interactif entre les représentants de haut niveau des pays participant à la quarante-huitième session de la Commission au sujet des lacunes dans le domaine des statistiques et des difficultés qu'ils ont à suivre les progrès accomplis dans la mise en oeuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale, l'accent étant mis sur leur rôle en tant qu'utilisateurs de statistiques. Dans le cadre du deuxième volet, les représentants de haut niveau des pays à la Commission de statistique – les producteurs de statistiques – auront un dialogue interactif avec les représentants de haut niveau des pays à la Commission de la condition de la femme. Les coprésidents inviteront également les autres membres de la Commission de la condition de la femme ainsi que des observateurs à participer au dialogue. Ils inviteront enfin les représentants de haut niveau invités des organismes des Nations Unies et des ONG de toutes les régions à participer au dernier volet de la table ronde.

F. Date

12. La table ronde de haut niveau se tiendra au Siège de l'Organisation des Nations Unies, à New York, le 1er mars 2004, de 15 heures à 18 heures, dans le cadre de la quarante-huitième session de la Commission¹.

G. Texte issu de la table ronde de haut niveau

13. Les présidents établiront un résumé des débats qui sera reproduit dans le rapport de la Commission sur les travaux de sa quarante-huitième session.

II. Thèmes abordés

A. Historique

14. Le Programme d'action de Beijing (1995) met tout spécialement l'accent sur les statistiques dans l'objectif stratégique H.3 – produire et diffuser des données et des informations ventilées par sexe aux fins de planification et d'évaluation. Au titre de cet objectif, des recommandations concernant la collecte, la compilation, l'analyse et l'utilisation des statistiques sont adressées aux services statistiques nationaux, régionaux et internationaux, aux organismes de recherche et de documentation, aux gouvernements, à l'Organisation des Nations Unies, ainsi qu'aux institutions de développement multilatérales et aux donateurs bilatéraux (voir A/CONF.177/20/Rev.1, par. 206 à 209).

15. Dans le document issu de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale il est souligné que, pour que les plans et programmes devant permettre d'appliquer pleinement le Programme d'action soient efficaces et coordonnés, il faut disposer de connaissances précises sur la situation des femmes et des filles, mener une recherche détaillée fondée sur des connaissances et des données ventilées par sexe, définir des échéances à court et à long termes, ainsi que des objectifs quantifiables, et mettre en place des mécanismes de suivi des progrès réalisés (voir la résolution 23/3 de l'Assemblée générale, annexe, par. 64). Il est également souligné que le manque de données ventilées par sexe et par âge dans de nombreux domaines et l'utilisation insuffisante des méthodes d'évaluation des progrès comptent parmi les principaux obstacles auxquels se heurtent les mécanismes nationaux (ibid., par. 25).

16. Dans sa résolution 57/270 B, l'Assemblée générale a souligné qu'il importait de développer dans tous les pays les capacités en matière de statistique, notamment par le biais de la formation, et d'apporter pour ce faire une aide internationale efficace aux pays en développement (par. 34). Elle a encouragé la collaboration entre les diverses organisations internationales dans le domaine des statistiques et a demandé aux institutions et organismes compétents des Nations Unies d'adopter, en consultation avec les États Membres, des méthodes simplifiées et harmonisées et, à cette fin, d'aider les pays en développement, selon que de besoin et sur leur demande, à élaborer des rapports à partir des données et statistiques nationales (par. 35).

17. Dans la même résolution, l'Assemblée a réitéré que la Commission de statistique était le centre de coordination intergouvernemental pour la définition et l'examen des indicateurs utilisés au sein du système des Nations Unies dans le cadre de l'application et du suivi intégrés et coordonnés à tous les niveaux des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies (par. 31), et a prié la Commission de statistique d'achever la mise au point des indicateurs devant servir à évaluer l'exécution des engagements et la réalisation des objectifs de développement aux niveaux national, régional et international (par. 50).

B. Guide de discussion

18. Au cours de la table ronde de haut niveau, les représentants de haut niveau des différents pays devraient mettre l'accent sur leur rôle en tant qu'utilisateurs de statistiques. Les débats pourraient porter sur les points suivants :

a) La manière dont les statistiques et les données sont utilisées dans les activités de plaidoyer et pour définir les politiques et suivre les progrès accomplis dans l'application de la Déclaration et du Plan d'action de Beijing, ainsi que du document issu de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale;

b) Les principales lacunes dans le domaine statistique qui font que les mécanismes nationaux ont du mal à évaluer les progrès accomplis à l'échelon national;

c) L'interaction entre utilisateurs et producteurs de statistiques et les moyens d'améliorer véritablement cette interaction;

d) Les besoins des mécanismes nationaux en ce qui concerne le renforcement des capacités dans le domaine des statistiques et des indicateurs.

19. Les représentants à la Commission de statistique feraient ressortir leur rôle en tant que producteurs de statistiques. Les points suivants pourraient être abordés au cours du débat :

a) Les difficultés liées à la compilation de statistiques ventilées par sexe faisant partie intégrante des statistiques officielles;

b) Les principales difficultés rencontrées par les systèmes statistiques nationaux pour répondre à la demande des utilisateurs de données en vue de mesurer les progrès accomplis dans la promotion de l'égalité des sexes à l'échelon national;

c) L'interaction entre utilisateurs et producteurs de statistiques et les moyens d'améliorer véritablement cette interaction;

d) Les besoins des systèmes statistiques nationaux en ce qui concerne le renforcement des capacités en vue de produire de façon soutenue des statistiques utiles et fiables permettant de procéder à une analyse par sexe appropriée et d'évaluer les progrès accomplis dans la réalisation de l'égalité des sexes.

20. Les représentants invités des organismes des Nations Unies pourraient fournir des informations sur les points suivants :

a) L'action menée pour appuyer les services statistiques nationaux ou les ministères de tutelle dans différents domaines;

b) L'appui fourni aux mécanismes nationaux pour la collecte et la diffusion des données en vue de suivre les progrès accomplis;

c) L'action menée pour collecter des données dans les domaines où il existe de graves lacunes;

d) L'action menée pour gérer et renforcer les mécanismes de collecte de données existants;

e) L'action menée pour coordonner la collecte et la diffusion des données entre les organismes des Nations Unies.

21. Les représentants des ONG invités feraient ressortir le rôle qu'ils jouent dans les domaines suivants :

a) Activités de mobilisation pour l'amélioration de la qualité des statistiques et des indicateurs à l'échelon national;

b) Promotion d'une utilisation plus efficace des statistiques.

22. Les questions sur les statistiques et les indicateurs à l'échelon national présentées dans le questionnaire soumis aux États Membres en vue d'organiser l'opération d'examen et d'évaluation prescrite dans le programme de travail pluriannuel de la Commission de la condition de la femme en 2005, pourraient également servir à orienter les débats de la table ronde :

a) Disposez-vous d'un ensemble d'indicateurs essentiels pour évaluer les progrès accomplis dans la mise en oeuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et qui est chargé du suivi?

b) Quelles lacunes et quelles difficultés subsiste-t-il dans le domaine des données et des statistiques?

c) Dans quels domaines le manque de données ventilées par sexe continue-t-il de poser un problème pour l'élaboration des politiques, la planification et le suivi et l'évaluation des progrès accomplis?

d) Dans quels domaines et dans quelle mesure les données ventilées par sexe sont-elles utilisées de façon efficace pour étayer l'élaboration des politiques et la planification?

e) Dans quels domaines y a-t-il lieu de collecter de nouveaux types de données?

f) Dans quelle mesure les services nationaux de statistique et les bureaux de statistique des ministères de tutelle sont-ils sensibilisés, ont-ils à coeur de fournir les données nécessaires et en sont-ils capables?

g) Outre les services nationaux de statistique, quelles sources de données et d'information sont utilisées aux fins de l'élaboration des politiques et de la planification?

Notes

¹ La proposition d'avancer la date de la table ronde de haut niveau du mardi 2 mars au lundi 1^{er} mars n'a pas encore été présentée aux membres de la Commission dans le cadre de leurs consultations officielles. Toutefois, afin que la présente note soit disponible à temps, les membres du Bureau ont consulté les groupes régionaux à ce sujet. Il semble que cette proposition bénéficie d'un appui massif. Le Bureau la soumettra pour approbation lors des consultations officielles qui se tiendront à la mi-février 2004.